

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 663

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE 25

À la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« y compris dépenses de crise »

les mots :

« dépenses pour la gestion des crises comprises ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

Cet amendement reprend une modification élaborée par la commission mixte paritaire (CMP).